

Dictée n° 69

Brevet 2021, Métropole · François-René de Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe (1848-1850)*Fiche de rappels : les trois règles d'orthographe de la dictée***1. * Participe présent ou adjectif verbal (-ant / -ent, -quant / -cant)**

Le participe présent est une forme verbale en -ant ; il est invariable et il est souvent suivi d'un complément (« les élèves, obéissant à leur professeur... »). Précédé de « en », il forme le gérondif. L'adjectif verbal décrit une qualité : il s'accorde avec le nom comme un adjectif (« des enfants obéissants »). Parfois, son orthographe change : fatigant / fatigant, convainquant / convaincant, précédant / précédent, négligeant / négligent.

ASTUCE

Si tu peux mettre « très » devant le mot ou le remplacer par un autre adjectif, c'est un adjectif verbal : accorde-le. Si le mot est suivi d'un complément ou peut être remplacé par « qui + verbe », c'est un participe présent invariable.

EXEMPLES

- Les voyageurs, **attendant** le train, lisaient le journal.
- Ces marches sont très **fatigantes**.

2. * L'accord du verbe avec son sujet (sujet éloigné ou inversé)

Le verbe s'accorde toujours avec son sujet, en personne et en nombre. Pour trouver le sujet, pose la question « Qui est-ce qui ... ? » devant le verbe. Attention : le sujet peut être éloigné du verbe ou placé après lui (sujet inversé). Plusieurs sujets reliés par « et » donnent un verbe au pluriel.

ASTUCE

Encadre le sujet avec « c'est ... qui » : « C'est le bruit des vagues qui calme. » Remplace ensuite le sujet par un pronom (il, elle, ils, elles) pour choisir la terminaison.

EXEMPLES

- Les élèves de la classe de sixième **préparent** un spectacle.
- Dans la forêt **vivent** des cerfs et des sangliers.

3. * ces, ses, c'est, s'est

« Ces » est un déterminant démonstratif : il sert à montrer des choses ou des personnes (ces arbres-là). « Ses » est un déterminant possessif : il indique à qui elles appartiennent (ses affaires, ce sont les siennes). « C'est » veut dire « cela est », alors que « s'est » est le pronom « se » suivi de l'auxiliaire être, devant un participe passé (il s'est levé).

ASTUCE

Si tu peux dire « cela est », écris « c'est » ; si tu peux dire « je me suis... », écris « s'est ». Devant un nom, si tu peux ajouter « -là » après le nom, écris « ces » ; si tu peux dire « les siens » ou « les siennes », écris « ses ».

EXEMPLES

- **Ces** chaussures-là sont à mon frère : il a perdu **ses** baskets.
- **C'est** l'heure du repas, mais le chat **s'est** caché sous le lit.

DANS LA DICTÉE

« Lorsque la lune brillait et qu'elle s'abaissait à l'occident, j'en étais averti par **ses** rayons, qui venaient à mon lit au travers des carreaux losangés de la fenêtre. »